

KITCHENAID® DISHWASHER WARRANTY

LIMITED WARRANTY

For one year from the date of purchase, when this major appliance is operated and maintained according to instructions attached to or furnished with the product, KitchenAid brand of Whirlpool Corporation or Whirlpool Canada LP (hereafter "KitchenAid") will pay for factory specified parts and repair labor to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased. Service must be provided by a KitchenAid designated service company. YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. This limited warranty is valid only in the United States or Canada and applies only when the major appliance is used in the country in which it was purchased. Proof of original purchase date is required to obtain service under this limited warranty.

SECOND THROUGH FIFTH YEAR LIMITED WARRANTY ON CERTAIN COMPONENT PARTS

In the second through the fifth year from the date of purchase, when this major appliance is operated and maintained according to instructions attached to or furnished with the product, KitchenAid will pay for factory specified parts for the following components to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased: nylon dish racks and electronic controls.

LIFETIME LIMITED WARRANTY ON STAINLESS STEEL TUB AND INNER DOOR LINER

For the lifetime of the product from the date of purchase, when this major appliance is installed, operated and maintained according to instructions attached to or furnished with the product, KitchenAid will pay for factory specified parts and repair labor for the following components to correct defects in materials or workmanship that existed when this major appliance was purchased: stainless steel tub and inner door liner.

ITEMS EXCLUDED FROM WARRANTY

This limited warranty does not cover:

1. Replacement parts or repair labor if this major appliance is used for other than normal, single-family household use or when it is used in a manner that is inconsistent to published user or operator instructions and/or installation instructions.
2. Service calls to correct the installation of your major appliance, to instruct you on how to use your major appliance, to replace or repair house fuses, or to correct house wiring or plumbing.
3. Service calls to repair or replace appliance light bulbs, air filters or water filters. Consumable parts are excluded from warranty coverage.
4. Damage resulting from accident, alteration, misuse, abuse, fire, flood, acts of God, improper installation, installation not in accordance with electrical or plumbing codes, or use of products not approved by KitchenAid.
5. Cosmetic damage, including scratches, dents, chips or other damage to the finish of your major appliance, unless such damage results from defects in materials or workmanship and is reported to KitchenAid within 30 days from the date of purchase.
6. Any food or medicine loss due to refrigerator or freezer product failures.
7. Pickup and delivery. This major appliance is intended to be repaired in your home.
8. Repairs to parts or systems resulting from unauthorized modifications made to the appliance.
9. Expenses for travel and transportation for product service if your major appliance is located in a remote area where service by an authorized KitchenAid servicer is not available.
10. The removal and reinstallation of your major appliance if it is installed in an inaccessible location or is not installed in accordance with KitchenAid's published installation instructions.
11. Replacement parts or repair labor on major appliances with original model/serial numbers that have been removed, altered or cannot be easily determined.

DISCLAIMER OF IMPLIED WARRANTIES

IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR IMPLIED WARRANTY OF FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO ONE YEAR OR THE SHORTEST PERIOD ALLOWED BY LAW. Some states and provinces do not allow limitations on the duration of implied warranties of merchantability or fitness, so this limitation may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you also may have other rights that vary from state to state or province to province.

LIMITATION OF REMEDIES; EXCLUSION OF INCIDENTAL AND CONSEQUENTIAL DAMAGES

YOUR SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY UNDER THIS LIMITED WARRANTY SHALL BE PRODUCT REPAIR AS PROVIDED HEREIN. KITCHENAID SHALL NOT BE LIABLE FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES. Some states and provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so these limitations and exclusion may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you also may have other rights that vary from state to state or province to province.

If outside the 50 United States and Canada, contact your authorized KitchenAid dealer to determine if another warranty applies. 2/10

REMARQUE : Les articles chargés peuvent se déplacer lorsque les paniers sont poussés à l'intérieur du lave-vaisselle. Vérifier que les articles n'interfèrent pas avec les bras d'aspersion, le tube d'alimentation d'eau ou les jets d'aspersion PROSCRUB®.

Les articles sont-ils chargés de manière à ne pas se chevaucher? Charger les articles uniquement sur la rangée profonde en évitant tout chevauchement afin de permettre aux jets d'aspersion PROSCRUB® d'atteindre toutes les surfaces.

■ **L'assainissement n'a pas été effectué**

Si le témoin lumineux d'assainissement clignote, la charge n'est PAS assainie. Le programme a été interrompu lors du rinçage final, ou le dispositif de chauffage de l'eau est à un réglage trop faible. Régler le dispositif de chauffage de l'eau à 120°F (49°C).

■ **Vaisselle endommagée**

Un chargement incorrect peut écailler ou endommager la vaisselle. (Voir les instructions spécifiques de chargement dans ce guide.)

■ **Lampes clignotantes**

Si le témoin lumineux Start/Resume (mise en marche/reprise) clignote, appuyer sur Start/Resume et fermer la porte dans les 3 secondes qui suivent.

Si le témoin lumineux Clean (propre) ou tout autre témoin clignote et que le lave-vaisselle ne fonctionne pas, faire un appel de service.

Si le lave-vaisselle fonctionne toujours et que le témoin lumineux Clean (nettoyage) clignote, ceci signifie peut-être que quelque chose ne fonctionne pas correctement. Compter le nombre de clignotements du témoin à la fin d'un programme et voir ci-dessous pour trouver l'explication.

■ 1 clignotement - Problème de commande

Faire un appel de service si le clignotement se poursuit

■ 6 clignotements - Problèmes du moteur de lavage

Faire un appel de service si le clignotement se poursuit

■ 8 clignotements - Niveau d'eau bas ou inexistant

Voir "Will Not Fill" (pas de remplissage) dans la section "Troubleshooting" (dépannage).

■ **Vaisselle présentant des traces ou des taches (et solution pour l'eau dure)**

Un agent de rinçage liquide est nécessaire pour le séchage et pour réduire les taches.

Utiliser la bonne quantité de détergent.

Vérifier que les traces peuvent disparaître en trempant l'article dans du vinaigre blanc pendant 5 minutes. Si les traces disparaissent, ceci est dû à l'eau dure. Ajuster la quantité de détergent et d'agent de rinçage. Voir "Eau dure (résidus blancs sur l'intérieur du lave-vaisselle ou sur la verrerie)" dans "Dépannage". Si les traces ne disparaissent pas, elles sont dues à des attaques (voir ci-dessous).

Vérifier que la température d'eau d'entrée est réglée à 120°F (49°C).

Essayer d'utiliser les options Hi-Temp Scrub (température élevée) et Sani Rinse (rinçage par assainissement).

Pour éliminer les taches, effectuer un rinçage au vinaigre au lave-vaisselle, laver et rincer les articles concernés, les charger dans le lave-vaisselle, retirer les couverts et articles métalliques et verser 2 tasses de vinaigre blanc dans un verre à mesurer placé debout dans le panier inférieur. Exécuter un programme normal après avoir désactivé l'option Heated Dry (séchage avec chaleur). Aucun détergent n'est nécessaire.

■ **Attaques (traces permanentes)**

Il y a une érosion de la surface de l'article en verre qui peut être provoquée par une combinaison d'eau trop chaude, d'une trop grande quantité de détergent avec une eau douce ou d'un prélavage. Le détergent a besoin de saletés d'aliments pour agir. En cas d'attaque, l'article en verre est définitivement abîmé. Pour éviter d'autres attaques, ajuster la quantité de détergent selon la dureté de l'eau, arrêter le prélavage et utiliser des options de chauffage de l'eau uniquement lorsque la température de l'eau entrante est inférieure à 120°F (49°C).

■ **Fuite d'eau**

Vérifier que le lave-vaisselle a été correctement installé et qu'il est d'aplomb.

La mousse peut faire déborder le lave-vaisselle. Mesurer le détergent précisément et utiliser uniquement des détergents conçus pour lave-vaisselle. Utiliser moins de détergent en cas d'eau douce. Essayer une autre marque de détergent si l'excès de mousse persiste.

Pour éviter les fuites d'agent de rinçage du distributeur, vérifier que le couvercle est bien fixé et éviter de trop remplir le distributeur.

■ **Décoloration de la cuve**

Les aliments à base de tomate peuvent décolorer la cuve ou la vaisselle.

- Un produit à base d'agrumes peut être utilisé pour nettoyer.

Une teneur en fer importante dans l'eau peut décolorer la cuve.

GARANTIE DU LAVE-VAISSELLE KITCHENAID®

GARANTIE LIMITÉE À VIE SUR LA CUVE EN ACIER INOXYDABLE ET L'INTÉRIEUR DE LA PORTE

Pendant la durée de vie du produit, à compter de la date d'achat, lorsque votre gros appareil ménager est utilisé et entretenu conformément aux instructions jointes à ou fournies avec le produit, KitchenAid paiera pour les pièces spécifiées par l'usine et la main-d'œuvre pour les composants suivants afin de corriger les vices de matériaux ou de fabrication qui étaient déjà présents lors de l'achat de ce gros appareil ménager : cuve en acier inoxydable et intérieur de la porte.

KITCHENAID NE PRENDRA PAS EN CHARGE

La présente garantie limitée ne couvre pas :

1. Les pièces de rechange ou la main d'œuvre lorsque le gros appareil ménager est utilisé à des fins autres que l'usage unifamilial normal ou lorsque les instructions d'installation et/ou les instructions de l'opérateur ou de l'utilisateur fournies ne sont pas respectées.
2. Les visites de service pour rectifier l'installation du gros appareil ménager, montrer à l'utilisateur comment utiliser l'appareil, remplacer ou réparer des fusibles ou rectifier le câblage ou la plomberie du domicile.
3. Les visites de service pour réparer ou remplacer les ampoules électriques de l'appareil, les filtres à air ou les filtres à eau. Ces pièces consommables ne sont pas couvertes par la garantie.
4. Les dommages imputables à : accident, modification, usage impropre ou abusif, incendie, inondation, actes de Dieu, installation fautive ou installation non conforme aux codes d'électricité ou de plomberie, ou l'utilisation de produits non approuvés par KitchenAid.
5. Les défauts apparents, notamment les éraflures, les bosses, les fissures ou tout autre dommage au fini du gros appareil ménager, à moins que ces dommages soient dus à des vices de matériaux ou de fabrication et soient signalés à KitchenAid dans les 30 jours suivant la date d'achat.
6. Toute perte d'aliments ou de médicaments due à une défaillance du réfrigérateur ou du congélateur.
7. Le ramassage et la livraison. Ce gros appareil ménager est conçu pour être réparé à domicile.
8. Les réparations aux pièces ou systèmes résultant d'une modification non autorisée faite à l'appareil.
9. Les frais de déplacement et de transport pour le service de produit si votre gros appareil ménager est situé dans une région éloignée où un service d'entretien KitchenAid autorisé n'est pas disponible.
10. La dépose et la réinstallation de votre gros appareil ménager si celui-ci est installé dans un endroit inaccessible ou n'est pas installé conformément aux instructions d'installation fournies par KitchenAid.
11. Les pièces de rechange ou la main-d'œuvre pour les gros appareils ménagers dont les numéros de série et de modèle originaux ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent pas être facilement identifiés.

CLAUDE D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES GARANTIES IMPLICITES

LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES APPLICABLES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À UN AN OU À LA PLUS COURTE PÉRIODE AUTORISÉE PAR LA LOI. Certaines juridictions ne permettent pas de limitation de la durée des dommages fortuits ou indirects, ou les limitations de la durée des garanties implicites de qualité marchande ou d'aptitude à un usage particulier, de sorte que ces limitations peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à une autre.

LIMITATION DES RECOURS; EXCLUSION DES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS

LE SEUL ET EXCLUSIF RECOURS DU CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSISTE EN LA RÉPARATION PRÉVUE CI-DESSUS. KITCHENAID N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES FORTUITS OU INDIRECTS. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages fortuits ou indirects, de sorte que ces exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous confère des droits juridiques spécifiques et vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'une juridiction à une autre.

Si vous résidez à l'extérieur du Canada et des 50 États des États-Unis, contactez votre marchand KitchenAid autorisé pour déterminer si une autre garantie s'applique. 2/10

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le produit ou consulter la FAQ (Foire aux questions), aux É.-U., visitez notre site Web **www.kitchenaid.com** Au Canada, visitez notre site Web **www.kitchenaid.ca**

Si vous n'avez pas accès à Internet et que vous avez besoin d'assistance pour l'utilisation de votre produit ou souhaitez obtenir un rendez-vous de service, communiquez avec KitchenAid au numéro ci-dessous.

Préparez vos numéros de modèle et de série au complet. Vous trouverez vos numéros de modèle et de série sur l'étiquette située près de la porte sur le côté droit ou gauche, à l'intérieur du lave-vaisselle.

Pour assistance ou service aux É.-U., composez le 1-800-422-1230. Au Canada, composez le 1-800-807-6777.

Si vous avez besoin de plus d'assistance, vous pouvez écrire à KitchenAid en soumettant toute question ou problème à l'adresse ci-dessous :

Aux É.-U. :

KitchenAid Brand Home Appliances
Customer eXperience Center
553 Benson Road
Benton Harbor, MI 49022-2692

Au Canada :

KitchenAid Canada
Centre d'eXperience avec la clientèle
200—6750 Century Avenue
Mississauga, Ontario L5N 0B7

Dans votre correspondance, veuillez indiquer un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée.

Veuillez conserver ces Instructions d'utilisation, ainsi que le numéro de modèle pour référence ultérieure.

W10300235A

SP PN W10300236A